



REGLEMENT SPORTIF 2016

CATEGORIES

X30 JUNIOR, X30 SENIOR, X30 MASTER, X30 VETERAN, X30 SUPER, X30 SUPER SHIFTER

En qualité d'importateur officiel IAME X30 pour la France et afin de développer la pratique du karting loisir et compétition, la société Cedinap organise, via son département évènementiel dénommé « Victory Concept », la Coupe de Marque X30 Challenge France.

Labellisée FFSA et accréditée du N°CK11 Cette Coupe de Marque d'envergure nationale est organisée au travers d'amicales, d'épreuves régionales et d'un X30 Challenge France.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'X30 Challenge est un challenge de marque organisé sous l'égide de la FFSA, des Comités Régionaux (CRK) et en collaboration avec les Associations Sportives de Karting (ASK) organisatrices.

Toutes les Associations Sportives de Karting (ASK) et les Commissions Régionales de Karting (CRK) peuvent intégrer une ou plusieurs catégories de la Coupe de Marque X30 Challenge France dans leurs différents championnats et dans toutes les amicales qu'elles organisent à la condition expresse de respecter le présent règlement dans son intégralité. L'organisation des courses est placée sous la responsabilité des ASK (directement gestionnaires ou non des circuits concernés) et des CRK, sous l'égide de la FFSA.

Une convention sera établie entre chaque organisateur de championnat régional et Victory Concept (représenté par Thierry Seminger) dépositaire de la coupe de marque. Le barème suivant sera alors appliqué :

X30 (Senior+Master+Veteran) + X30 Junior + X30 Super + X30 Super Shifter

- 0 pilotes : Aucune subvention
- De 6 à 9 pilotes inscrits au Championnat régional : 550 €
- De 10 à 29 pilotes inscrits au Championnat régional : 1 100 €
- De 30 à 49 pilotes inscrits au Championnat régional : 1 650 €
- 50 pilotes et plus inscrits au Championnat régional : 2 215 €

Victory Concept centralise les résultats de chaque course, en liaison avec les ASK et CRK organisatrices qui s'engagent à transmettre par mail l'ensemble des résultats à Victory Concept et ce, dans un délai maximum de 3 jours.

ARTICLE 2 : REGLEMENTATION

Le présent règlement est spécifique à la Coupe de Marque X30 Challenge France. A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué, que ce soit pour les championnats des régions, les amicales, le Challenge X30 France et toutes autres courses intégrant les catégories « X30 » sans un accord écrit préalable d'une part de Victory Concept et d'autre part de la FFSA.



En plus des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué au niveau sportif et technique le Règlement Sportif National FFSA. En cas de contestation entre notre règlement particulier et celui de la FFSA, c'est ce dernier qui sera appliqué.

Pour l'année 2016, la Coupe de Marque X30 Challenge France sera « Labellisée FFSA » et pourra donc être intégré aux Championnats des Régions.

ARTICLE 3 : CATEGORIES ET CLASSEMENTS

L'X30 Challenge France est un challenge de marque organisé sous l'égide de la FFSA, il est composé de quatre catégories, définies par le moteur et classements suivants :

- Catégorie X30 Junior (1 seul et même classement)
- Catégorie X30 :
 - Classement X30 Senior
 - Classement X30 Master
 - Classement X30 Vétéran
- Catégorie X30 Super (1 seul et même classement)
- Catégorie X30 Super Shifter (1 seul et même classement)

ARTICLE 4 : PARTICIPANTS

L' X30 Challenge France est ouvert à tous les pilotes, à partir de :

- Catégorie X30 Junior: 13 ans
- Catégorie X30 Senior et X30 Super : 15 ans
- Catégorie X30 Master : 32 ans
- Catégorie X30 Vétéran : 45 ans
- Catégorie X30 Super Shifter : 15 ans

Âges minimum dans l'année, âge atteint ou dépassé dans l'année civile en cours, possesseurs d'une licence compétition karting FFSA nationale ou internationale B ou C, validée pour 2016.

Le Championnat de France qui aura lieu à Lavilledieu les 25 et 26 Juin 2016 (sous réserve de modification) est ouvert aux pilotes étrangers n'ayant pas marqué de point dans les catégories KF et KZ des courses internationales CIK ou WSK de l'année en cours ou des deux années précédentes.

La finale nationale bénéficiera de l'appellation "Championnat de France" pour les catégories X30 Senior et X30 Master. Pour y participer, les pilotes devront être inscrits et avoir participé aux trois premières journées de leur championnat régional respectif, conformément au règlement FFSA. Les pilotes étrangers peuvent participer à la Coupe de Marque X30 Challenge France à condition de répondre aux conditions de l'article 2.3.6 du Code Sportif International. Ils n'auront pas besoin de participer au championnat régional pour participer à la finale nationale.

Les épreuves de la Coupe de Marque X30 Challenge France sont ouvertes exclusivement aux possesseurs d'un kart conforme au règlement technique de la Coupe de Marque.

Tout pilote doit se présenter au départ des courses en conformité avec le présent règlement.



ARTICLE 5 : DROITS D'ENGAGEMENTS

Chaque pilote désirant participer à une compétition, versera au moins 8 jours avant celle-ci, le montant de l'engagement réclamé par l'ASK organisatrice de la course. Tout pilote qui ne se sera pas inscrit dans ces délais ne pourra prendre le départ qu'après avoir acquitté un droit d'engagement majoré de 30 Euros au moins, si le règlement de l'ASK organisatrice le prévoit. Pour la finale nationale, le montant de l'engagement est celui mentionné dans le règlement particulier du Championnat de France FFSA. Pour la course, le règlement sportif national de la FFSA sera appliqué.

ARTICLE 6 : POIDS - AGE

Catégorie X30 Junior (1 seul et même classement) : ouverte à tous les pilotes âgés de 13 ans minimum dans l'année, âge atteint ou dépassé dans l'année civile en cours, sans limitation supérieure d'âge. Le poids du kart complet plus pilote en tenue sera de 150 kg minimum, à tout moment de la course.

Catégories X30

Classement X30 Senior : ouvert à tous les pilotes âgés de 15 ans minimum dans l'année, âge atteint ou dépassé dans l'année civile en cours, sans limitation supérieure d'âge. Le poids du kart complet plus pilote en tenue sera de 162 kg minimum, à tout moment de la course.

Classement X30 Master : ouvert à tous les pilotes âgés de 32 ans minimum dans l'année, âge atteint ou dépassé dans l'année civile en cours, sans limitation supérieure d'âge. Le poids du kart complet plus pilote en tenue sera de 170 kg minimum, à tout moment de la course.

Classement X30 Vétéran : ouvert à tous les pilotes âgés de 45 ans minimum dans l'année, âge atteint ou dépassé dans l'année civile en cours, sans limitation supérieure d'âge. Le poids du kart complet plus pilote en tenue sera de 170 kg minimum, à tout moment de la course.

Catégorie X30 Super (1 seul et même classement) : ouverte à tous les pilotes âgés de 15 ans minimum dans l'année, âge atteint ou dépassé dans l'année civile en cours, sans limitation supérieure d'âge. Le poids du kart complet plus pilote en tenue sera de 165 kg minimum, à tout moment de la course.

Catégorie X30 Super Shifter (1 seul et même classement) : ouverte à tous les pilotes âgés de 15 ans minimum dans l'année, âge atteint ou dépassé dans l'année civile en cours, sans limitation supérieure d'âge. Le poids du kart complet plus pilote en tenue sera de 183 kg minimum, à tout moment de la course.

Les pilotes des classements X30 Senior, X30 Master et X30 Vétéran pourront courir ensemble ou séparément, avec un classement unique ou spécifique, en fonction du règlement de l'ASK ou de la CRK organisatrice.

ARTICLE 7 : Le comité d'organisation du X30 Challenge se réserve le droit de refuser l'engagement d'un pilote en le lui signifiant au moins 5 jours avant la compétition, sauf si la date de réception de l'inscription ne permet pas de respecter ce délai. Dans ce cas, le refus de l'inscription pourra être signifié le jour de la Course. Ce refus devra être signifié par le comité d'organisation. A tout moment de la saison, le comité d'organisation pourra exclure tout pilote dont l'attitude pourrait nuire à l'image, ou à la crédibilité du challenge, ou du karting en général, dans le respect du Code Sportif International.



ARTICLE 8 : CALENDRIER

Les pilotes pourront participer à toutes les courses amicales, sans que le résultat de ces courses soit pris en compte pour le classement final. Les lots remis à chaque course seront ceux prévus par l'ASK organisatrice. Dans la saison il sera organisé une Finale Nationale/ Championnat de France qui aura lieu à Lavilledieu les 25 et 26 Juin 2016 (sous réserve de modification).

ARTICLE 9 : DOTATION

A l'issue de la finale nationale, une remise des prix d'une valeur de 10 000 Euros minimum, sera organisée. La première partie de cette dotation sera d'un moteur pour chaque champion de chaque catégorie. L'autre partie de la dotation sera un moteur tirée au sort entre les participants présents à la remise des prix. Ainsi qu'une invitation offerte aux trois premiers de chaque catégorie à la IAME International Final 2016.

ARTICLE 10 : SAISIE

A la suite d'un rapport fait par le responsable technique de la manifestation, le collège des commissaires sportifs pourra saisir le matériel incriminé pour expertise par le constructeur. A la suite de cette procédure, il ne pourra être réclamé aux organisateurs du X30 Challenge France ou à la FFSA, pour aucun motif que ce soit, le remboursement de frais ou de dommages et intérêts, ni même une quelconque indemnisation. Pour toute saisie, le règlement sportif FFSA sera appliqué.

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS

Tout concurrent régulièrement engagé dans l'X30 Challenge France a le droit de porter réclamation. Celle-ci doit être formulée par écrit. Pour toute réclamation, le règlement sportif FFSA sera appliqué.

ARTICLE 12 : MODIFICATIONS

La société CEDINAP, organisatrice du X30 Challenge en partenariat avec sa filiale événementielle Victory Concept se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles du règlement, après accord de la FFSA, si des raisons majeures l'imposent. Seul l'organisateur du X30 Challenge France est habilité à communiquer ces modifications ou annulations.

ARTICLE 13 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de s'engager à l'une des épreuves de la Coupe de Marque X30 Challenge France implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement et de l'appliquer.

Victory Concept se réserve le droit de refuser l'inscription ou la participation d'un pilote ne respectant pas les obligations découlant du présent Règlement (Règlement Général, Technique et Sportif), et/ou d'exclure tout pilote et/ou toute équipe n'observant pas une conduite adaptée à l'esprit de la Coupe de Marque X30 Challenge France et/ou dont l'attitude pourrait nuire à l'image de la Coupe de Marque X30 Challenge France ou du sport Karting en général. Il est précisé à ce titre que le pilote est seul responsable de ses accompagnateurs, licenciés FFSA ou non.

ARTICLE 14 : Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement et dans les règlements sportifs de la FFSA est interdit.



ARTICLE 15 : Le fait de s'engager dans l'X30 Challenge France implique l'acceptation et l'application pleines et entières du présent règlement.

ARTICLE 16 : Dans le cas d'un appel à concurrence, la société CEDINAP et Victory Concept se réservent le droit de répondre avec une ou plusieurs des catégories de l'X30 Challenge France.

ARTICLE 17 : PUBLICITE

Victory Concept se réserve le droit d'obliger tous les participants au X30 Challenge France à porter sur leur combinaison une broderie du Challenge et/ou d'apposer sur les karts un sticker du challenge avec la présence d'éventuels partenaires.